

Bulletin d'information officiel

2026 - 02

Mise à jour de la situation – Résultats de la première campagne de recontrôles sanitaires

Mesdames, Messieurs,

Nous vous adressons ce bulletin afin de vous informer de l'évolution de la situation des Thermes de Nérès-les-Bains, suite à la suspension temporaire d'activité ordonnée par arrêté préfectoral le 24 avril 2026.

Les résultats de la première campagne de recontrôles sanitaires réglementaires effectués le 6 mai dernier, sont conformes aux exigences en vigueur. Aucune présence de pseudomonas aeruginosa ni de légionelles n'a été détectée dans l'eau thermale de l'établissement.

La levée de l'arrêté préfectoral est conditionnée à l'obtention de deux séries de recontrôles consécutives conformes, conformément à la réglementation encadrant le contrôle sanitaire des établissements thermaux. La deuxième campagne de prélèvements aura lieu le 19 mai. Le délai d'analyse de la légionelle étant de 10 jours par prélèvement, les résultats sont attendus aux alentours du 28 mai 2026.

En cas de conformité de ces seconds résultats, la demande de levée de l'arrêté préfectoral sera immédiatement transmise à la préfecture de l'Allier.

Un nouveau point d'information sera communiqué en fonction de l'évolution de la situation.

La Directrice,



Eugénie OGAR